

**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD GARD
(SITOM SUD GARD)**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 MARS 2019

DL19009	FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES MEMBRES DU SITOM SUD GARD – EXERCICE 2019
---------	---

Etaient présents :

Président : M. Hervé GIELY, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Redessan,

Vice-Présidents :

M. Aimé BARACHINI, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Adjoint au Maire de Fourques,
M. Claude BONNAFOUX, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de St Maurice de Cazeville,
Mme Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale
M. Didier LEBOIS, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie d'Aubord,
M. Eddy VALADIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Gilles,
M. Jacques BOLLEGUE Maire de la Calmette, suppléant de M. Frédéric TOUZELLIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Générac,

Secrétaires :

M. Lionel HEBRARD, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Manduel,
Mme Nicole PERRAU, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de la Rouvière,
M. Christophe BOUGAREL, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de Castelnau-Valence,
M. Serge REDER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Rodilhan,

M. Jack DENTEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de la Calmette,
M. Frédéric PASTOR, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. François DUPUIS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Bouillargues, M. Jérôme PANTEL, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Bellegarde, M. Alex DUMAGEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de St Gilles, Mme Catherine ROCCO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Caveirac, M. Patrick LAUZE, C.C. du Pont du Gard, adjoint au Maire de Comps, Mme Corinne PONCE CASANOVA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes
M. Jean-Jacques GRANAT, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Manduel, Mme Liliane ALLEMAND, C.A. d'Alès Agglomération, Conseillère Municipale de Vézénobres, M. Marc GIBERT, Maire de Dions suppléant de M. Gilles TIXADOR, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Anastasie, Mme Dominique NOVELLI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de St Gilles, M. Thierry PROCIDA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Jacky RAYMOND, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Michel GABACH, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Dionisy M. Michel GUERBER, C.C. Pays d'Uzès, Conseiller Municipal Mairie de Lussan, M. Alain REBOUL, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie de le Cailar, Mme Françoise TURRIBIO Conseillère Municipale en Mairie d'Aubord suppléante de Mme Joëlle CACHIA-MORENO, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie de Vauvert, Mme Annick CHOPARD, C.C. de Petite Camargue, Adjointe au Maire de Vauvert, M. Frédéric SALLE LAGARDE, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Moussac. M. Jean-Claude FEYBESSE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Patrice QUITTARD, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Poulx, Mme Andrée ROUX, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de St Jean de Serres,

Etaient absents excusés :

Vice-Présidents :

M. Alain DALMAS, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Garons,
M. Frédéric TOUZELLIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Générac,
M. Richard TIBERINO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes,
Mme Marie-Reine DELBOS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes,

Secrétaires :

M. Alain BARBUSSE, C.C. Pays de Sommières, Adjoint au Maire de Parignargues,
Mme Sylvette FAYET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes,

M. Laurent BURGOA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Gérard GIRE, C.A. Nîmes Métropole, Maire de Fons Outre Gardon, M. Bernard ANGELRAS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Mme Monique BOISSIERE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. Julien PLANTIER, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Melle Maud CHELVI-SENDIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, Mme Claude DE GIRARDI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes, M. Bernard RITTER, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Vallabrègues, M. Yoann GILLET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Marc TAULELLE, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Mme Joëlle CACHIA-MORENO, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie de Vauvert, Mme Bernadette MAUMEJEAN, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie d'Aimargues, M. Michel BAZIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Gilles TIXADOR, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Anastasie, M. André NAFRAICHEUR, C.C. du Pont du Gard, 1^{er} Adjoint au Maire de Meynes, M. Julien SANCHEZ, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Maire de Beaucaire, M. Claude MARTINET, C.C. du Pont du Gard, Maire de Montfrin, M. Didier KIELPINSKI, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Garrigues Ste Eulalie, M. Joël ROUDIL, CC Piémont Cévenol, Maire de Carnas

Pouvoirs donnés :

André NAFRAICHEUR à Hervé GIELY

Bernard ANGELRAS à Frédéric PASTOR

Monique BOISSIERE à Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET

Monsieur Hervé GIELY, Président, rapporteur, expose,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte de Réalisation pour la filière de traitement des déchets ménagers et assimilés du Sud Gard, et plus particulièrement l'article 8 « Répartition des dépenses et des charges » stipulant que les contributions financières des collectivités membres au budget du Syndicat constituent pour elles une dépense obligatoire ; le montant de ces contributions étant fixé par délibération du Comité Syndical,

VU l'article 22 des Statuts concernant l'admission de nouvelles collectivités qui précise que la nouvelle collectivité intégrant le SITOM Sud Gard ou une structure déjà adhérente au SITOM Sud Gard devra s'acquitter de la charge financière lui incombant, représentée par les frais d'études ou d'investissement déjà engagés par le syndicat proportionnellement à sa population définie selon le dernier recensement INSEE,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De fixer le montant de la contribution pour l'année 2019 des communes et syndicats adhérents au SITOM SUD GARD à 5,70 euros hors TVA par habitant conformément aux statuts en vigueur.

ARTICLE 2 : Que chaque contribution annuelle des EPCI ou syndicats concernés sera versée pour l'année 2019, au titre des recettes du Syndicat pour ses charges de fonctionnement :

➤ Article 7475 : Participation groupements des collectivités.

ARTICLE 3 : De modifier et/ou compléter, en cours d'année, l'appel à contribution selon les dernières clauses des statuts en vigueur.

DL19009	FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES MEMBRES DU SITOM SUD GARD – EXERCICE 2019
---------	---

ARTICLE 4 : D'autoriser son Président (ou son Vice-Président en cas d'empêchement) à signer toutes pièces à intervenir liées à la rédaction de la présente délibération.

Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 34 + 3 pouvoirs
Abstention : 0
Contre : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du SITOM Sud Gard


Hervé GIELY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20190311-DL19009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2019

Affichage : 14/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

